

Nousquet

Nom : **Nousquet**
Prénoms : **Jean Louis** Surnom :

N° de tirage dans le canton d. **Catillaraudary 1017**

ÉTAT CIVIL.
Né le **19 mai 1879** à **Verdeny**, canton d. **Catillaraudary**, département de **L'Aude**, résident à **Verdeny**, canton d. **Catillaraudary**, département de **L'Aude**, profession d. **Cultivateur**
fils de **François** et de **Bonnet** domiciliés à **Verdeny**, canton d. **Catillaraudary**, département de **L'Aude**

SIGNALEMENT.
Cheveux **bruns**, sourcils **châtains**
yeux **châtains**, front **large**
nez **droit**, bouche **petite**
menton **large**, visage **ovale**
Taille : 1 m. **60** cent. Taille rectifiée : 1 m. **60** cent.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Exempté en 1900 pour motif de recouvrement.
Compris dans la **2^e** partie de la liste du recrutement cantonal (**1^{er}** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. F. M. A.
Indication des corps auxquels les jeunes gens ont été affectés (5).
Dans l'armée active.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
140^e Infanterie 1900
116^e Artillerie 1901
3^e Rég. d'Artillerie 1904
56^e Rég. d'Art. de Campagne
Sans affectation

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SEITE DE CUMULS DE BONS DE RÉSERVE.

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans
la disponibilité de l'armée active, la réserve de l'armée territoriale, la réserve de l'armée militaire.

DATE de la libération du service militaire.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **1^{er}** **1911** au **1^{er}** **1912**
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **1^{er}** **1912** au **1^{er}** **1913**
Passé dans l'armée territoriale le **1^{er}** **1913**
Libéré du service militaire le **10 NOV 1928**

Sipolis

Nom : **Sipolis**
Prénoms : **Paul Marie** Surnom :

N° de tirage dans le canton d. **Belfech**

ÉTAT CIVIL.
Né le **14 novembre 1878** à **Belfech**, canton d. **Belfech**, département de **L'Aude**, résident à **Belfech**, canton d. **Belfech**, département de **L'Aude**, profession d. **Cultivateur**
fils de **Jean** et de **Anna Marie** domiciliés à **Belfech**, canton d. **Belfech**, département de **L'Aude**

SIGNALEMENT.
Cheveux **bruns**, sourcils **châtains**
yeux **châtains**, front **large**
nez **droit**, bouche **petite**
menton **large**, visage **ovale**
Taille : 1 m. **60** cent. Taille rectifiée : 1 m. **60** cent.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Exempté en 1900 pour motif de recouvrement.
Compris dans la **2^e** partie de la liste du recrutement cantonal (**1^{er}** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. F. M. A.
Indication des corps auxquels les jeunes gens ont été affectés (5).
Dans l'armée active.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
140^e Infanterie 1900
116^e Artillerie 1901
3^e Rég. d'Artillerie 1904
56^e Rég. d'Art. de Campagne
Sans affectation

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SEITE DE CUMULS DE BONS DE RÉSERVE.

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans
la disponibilité de l'armée active, la réserve de l'armée territoriale, la réserve de l'armée militaire.

DATE de la libération du service militaire.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' **1^{er}** **1911** au **1^{er}** **1912**
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' **1^{er}** **1912** au **1^{er}** **1913**
Passé dans l'armée territoriale le **1^{er}** **1913**
Libéré du service militaire le **10 NOV 1928**

Tipolis *écrit 16-1-30-*

Nom : *Paul* Prénoms : *Marq* Surnom : _____

ÉTAT CIVIL

Né le *14 Mars 1895* à *Belpèch*, département de *l'Aude*, canton de *l'Aude*, résidant à *Belpèch*, canton de *l'Aude*, département de *l'Aude*

d' *l'Aude*, profession de *cultivateur*

et d' *Bellevue* domicile à *Belpèch*, département de *l'Aude*

N° *44* de tirage dans le canton de *Belpèch*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(indiquer la nature des dispenses, anses, etc.)

*Exempté en 1915 pour cause de
la guerre à droit parti à gauche en position*

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement canonial (*1^{re}* position).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. **F. M. A.**
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Comparaison contre l'Allemagne
intervenu du 20 mai 1915 au 2 décembre 1915
aux ordres du 3 décembre 1915 au 28 janvier 1919.*

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du
1er août 1914, affixe au corps, le 20 mars 1915.

*Partie au 20^{ème} Regt d'Art. de Lourde le 3 Juin 1914
en 2^{ème} on de la D.M. 2307 36 de 22.11 et 24 1914
20.2.14 pour aff. de l'of. 25 les dépôt d'art. 4
Partie au 20^{ème} Regt d'Art. le 15 mars 1915
Mis en course illégitime de demobilisation 2^{ème} section
pour le dépôt demobilisation du 3^{ème} Regt d'Art. de
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' C. le 29 janvier 1919
du _____ au _____ de retour à Villavieille
A accompli une 2^{ème} période d'exercices dans l' _____ au _____
Passé dans l'armée territoriale le _____*

Classe sensée effective le 15 NOV 1928

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **10 NOV 1928**

Libéré du service militaire le _____

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 1 décembre 1889.
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mois : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapreau.
3) Pour les hommes compris dans la 5^{ème} partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
4) Pour ceux compris dans la 6^{ème} liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
5) Pour ceux compris dans la 7^{ème} liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

N° de recrutement : *1883*

Classe de mobilisation : *1883*

SIGNALEMENT.

Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*
yeux *bruns*, front *large*
nez *droit*, bouche *normale*
menton *droit*, visage *regulier*
Taille : 1 m. *65* cent. Taille recueillie : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1) _____ militaire (2) _____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés

Dans l'armée active. _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

No. 1000 à 1000
101^{er} Rég. d'Art. de Lourde
102^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
103^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
104^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
105^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
106^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
107^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
108^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
109^{ème} Rég. d'Art. de Lourde
110^{ème} Rég. d'Art. de Lourde

LOCALITÉS SUCCESSIVES DE DOMICILE ET DE RÉSIDENCE.

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE ET DE RÉSIDENCE.

Dates. Communauté. Substitutions de région.

30-11-14 *Relevée* *Bellevue* *10*
env. 4^{ème} Plaque. 50. 30. 1914

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS		LIBÉRATION DE LA RÉSERVE	
la disponibilité de l'armée active.	l'armée territoriale.	de l'armée territoriale.	du service militaire.
_____	_____	_____	_____

Encre. — Registre matricule. — 247-147-98. 2

Nom : Sipolis Prénoms : Ant. Marq Surnom : 1837
 Prénoms : Ant. Marq Surnom : 1837
 N° de tirage dans le canton d e Belgesch de l'armée active le 15 NOV 1928
 N° 44 de tirage dans le canton d e Belgesch.
 ÉTAT CIVIL.
 Né le 14 Mars 1895 à Belgesch, département d e l'ant, canton d e Belgesch, résident à Belgesch, canton d e l'ant, département d e l'ant.
 Profession d e cultivateur et d e commerçant.
 Domiciles à Belgesch, canton d e Belgesch, département de l'ant.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, excusés, etc.)
Exempté en 1915 pour mari civilisé et la classe a été prise en considération
 Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (portion).
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. **F. M. A.**
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
 Comparé au registre d'Alsace Lorraine du 20 mars 1915 au 2 décembre 1915. 1915
 Passé dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (portion).
 Dans l'armée active.

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du
10 OCT 1914, arrivés au corps, le 20 Mars 1915
 Parie au 20 Mars 1915. Reg. d'Alsace Lorraine du 3 Janvier 1914
 en 2^o de la D.M. 2397 3^o de l'Art. 21 et 22 du 11 Mars 1884
 26-2-14 pour être affecté au 1^{er} Rég. de l'ant
 Passé au 20 Mars 1915. Arr. de l'ant le 15 Mars 1915.
 Mis en congé illimité de démobilisation le 23 octobre
 Pour le dépôt de demobilisation du 3^o Rég. d'Alsace Lorraine
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'ant le 29 Janvier 1919
 au 1^{er} de l'ant à Villavieille
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l'ant le 29 Janvier 1919
 au 1^{er} de l'ant à Villavieille
 Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale
 et dans sa réserve.
 Classe sans affectation le 15 NOV 1928
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 10 NOV 1928
 Libéré du service militaire le

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 2) L'instruction militaire sera indiquée par les mois : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé à l'écrit.
 3) Pour ceux compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : aujourd'hui.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi).

Numéro matricule du recrutement : 1837
 Classe de mobilisation : 1837
SIGNALEMENT.
 Cheveux bruns, sourcils bruns
 yeux bruns, front large
 nez droit, bouche fine
 menton fin, visage ovale
 Taille : 1 m. 65 cent. Taille rectifiée : 1 m. 65 cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) _____ militaire (2) _____
 Dans l'armée active.
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés : 16^e Chasse à cheval
101^e Rég. d'Art. de Cr.
101^e Rég. d'Art. de Cr.
16^e Chasse à cheval
LOCALITÉS SUCCESSIVES DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE
 Domicile : Belgesch
 Communes : Belgesch
 Substituts de région : Belgesch

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée territoriale.
 la réserve de l'armée active.
 la réserve de l'armée territoriale.
 la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement : 74
 Classe sans affectation le 15 NOV 1928
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 10 NOV 1928
 Libéré du service militaire le

Sipolis c.c. 16-1-30-
 nat. Marign. Surnom :
ÉTAT CIVIL.
 M. Sipolis, Belgech, canton
 de Belgech, département de l'Aude, résidant
 à Belgech, canton d'Ardes, département
 de l'Aude, profession de cultivateur
 et de fournisseur d'impôts domiciliés
 à Belgech, département de l'Aude
 de tirage dans le canton de Belgech.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Le conseil de révision a décidé de maintenir dans la réserve territoriale obligatoire le sieur Sipolis en vertu de son service militaire accompli pendant la guerre 1914-1918 au cours de la campagne de France et de l'Alsace-Lorraine.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. F. M. A.
 (Campagnes, blessures, sursis d'éclat, décorations, etc.)

Campagne contre l'Allemagne
 du 30 octobre 1918 au 2 décembre 1918
 et arrivée au 3 décembre 1918 au 20 janvier 1919.

de l'armée active le

Rapport à l'activité par décret de mobilisation générale du

du 20 août 1914, article du corps, le 20 août 1914.
 Le conseil de révision a décidé de maintenir dans la réserve territoriale obligatoire le sieur Sipolis en vertu de son service militaire accompli pendant la guerre 1914-1918 au cours de la campagne de France et de l'Alsace-Lorraine.

Classe sans affectation le

10 NOV 1928

ré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890. L'indication à porter est : Service auxiliaire.

Número matricule du recrutement : 1833
 Classe de mobilisation : 1893

SIGNALEMENT.

Cheveux d'or, sourcils frontaux châtains, nez brun, bouche moyenne, menton large, visage cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

Degré d'instruction : générale (1) militaire (2)

Número du corps au répertoire

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3)

Dans l'armée active.
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 No. 10000...
 No. 10000...
 No. 10000...
 No. 10000...

LOCALITÉS SUCCESSIVES DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE, PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Substitutions de région.
30-11-18	Belgech	Belgech

ÉPOQUE à laquelle l'homme est passé dans la réserve ou l'armée active.	ÉPOQUE L'HOMME EST PASSÉ DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE.		DATE de la cessation de son service militaire.
	la réserve de l'armée active.	la réserve de l'armée territoriale.	

Cote : 104NUM/RW432

CONTEXTE HIERARCHIQUE

FONDS : FONDS DES REGISTRES MATRICULES NUMERISES

NIVEAU METHODIQUE : Bureau de Carcassonne

NIVEAU METHODIQUE : Registres matricules

COTE : 104NUM/RW432 Registre de recrutement du bureau de Carcassonne englobant l'arrondissement de Castres : états signalétiques des services n° 1507 à 1805.

Dates du document : 1899

TITRE

Registre de recrutement du bureau de Carcassonne englobant l'arrondissement de Castres : états signalétiques des services n° 1507 à 1805.